



L'ESSENTIEL

2018

Santé et sécurité
au travail

ÉDITO



En dépit d'une évolution à la hausse des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) constatée en 2018, à mettre en parallèle avec la reprise économique, la sinistralité reste, comparativement à ces 20 dernières années, à un niveau historiquement bas.

L'efficacité des actions de gestion des risques professionnels au regard de la sinistralité et la situation budgétaire positive caractérisent la branche risques professionnels et sont possibles grâce à la complémentarité de nos trois missions : indemnisation des victimes d'AT/MP à hauteur de près de 13 milliards d'euros, reposant sur le calcul du taux de cotisation des 2 millions d'entreprises couvertes et déploiement de programmes et actions de prévention, nationaux ou régionaux.

Ces programmes s'adressent prioritairement aux entreprises les plus concernées par les AT/MP. Ils ont pu démontrer leur efficacité grâce à une conception et une ingénierie orientée vers les risques les plus graves et/ou les plus fréquents.

L'action de la branche est diversifiée selon les caractéristiques des secteurs d'activité (BTP, aides et soins à la personne...), des entreprises elles-mêmes (TPE-PME ou grands comptes), des assurés protégés en lien avec l'Assurance Maladie. Elle s'adapte aux spécificités de ces publics pour réduire durablement les risques professionnels.

ANNE THIEBAULD
Directrice
des risques
professionnels
par intérim,
Caisse nationale
de l'Assurance
Maladie

L'année 2018 a été marquée par les travaux préparatoires à la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG), signée entre l'Etat et la branche Accidents de Travail/Maladies Professionnelles. Fixant les priorités d'action pour la période 2018-2022, ce document d'orientation porte un projet stratégique, pour lequel les partenaires sociaux souhaitent mobiliser la branche AT/MP.

Ainsi, le renforcement de la prévention des risques professionnels se traduit dans ces ambitions, notamment par l'augmentation significative des moyens d'incitations financières à l'intention des entreprises, en particulier les plus petites d'entre elles. Pour ce faire, les partenaires sociaux ont souhaité réformer les outils d'accompagnement pour faciliter leur accès et leur mobilisation.

La gouvernance paritaire de la branche, déclinée au sein des territoires régionaux, impliquée dans les résultats financiers excédentaires en 2018, souhaite que se consolide la complémentarité des trois missions AT/MP dans la logique assurantielle de la branche. La prévention fait l'objet d'une incitation renforcée en cohérence avec le 3^e Plan santé au travail. La réparation forfaitaire des préjudices doit continuer d'apporter aux victimes une réparation permettant prioritairement leur maintien en emploi. Enfin, la tarification doit permettre aux employeurs d'obtenir un juste retour de leurs efforts de prévention, dans la logique assurantielle de la branche.



FLORENCE SAUTEJEAU
Présidente de la commission des AT/MP

RONALD SCHOULLER
CHRISTIAN EXPERT
Vice-présidents de la commission des AT/MP

SOMMAIRE

- 4** Chiffres clés 2018 : accidents du travail et de trajet
- 6** Chiffres clés 2018 : maladies professionnelles
- 8** Bilan financier : un résultat excédentaire de 661 millions d'euros
- 9** Agir de manière ciblée en prévention
- 12** Des enjeux de santé publique et de santé au travail
- 13** Une offre en ligne renforcée pour une meilleure qualité de service
- 14** Présentation de la branche risques professionnels



CHIFFRES CLÉS 2018

Plus d'accidents du travail en 2018

Le nombre d'accidents du travail reconnus connaît une hausse de 2,9 % en 2018 (après une augmentation de 1,1 % en 2017) en lien avec le contexte de reprise économique.



- de salariés couverts
- d'établissements assurés



651 103

accidents du travail en 2018 (contre 632 918 en 2017)



Tous les secteurs d'activité connaissent une augmentation de leurs accidents du travail, en tête desquels on trouve les activités d'interim et d'aide et soins à la personne (+ 5,0 %) ainsi que l'industrie du bois (+ 4,5 %).

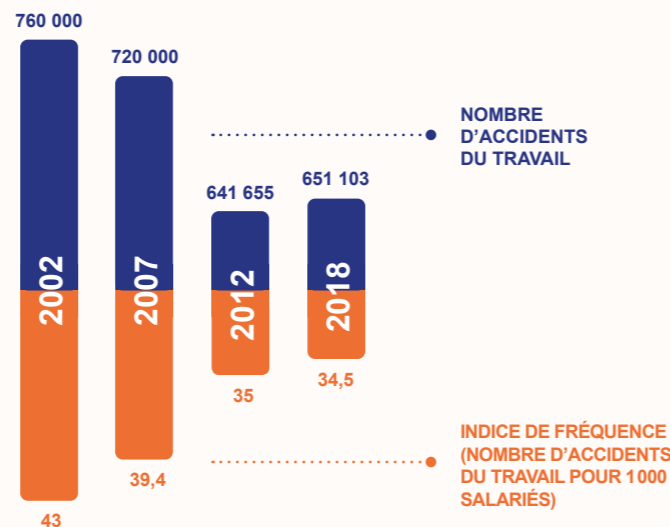


Le BTP connaît une hausse de 1,9%, la métallurgie de 2,2%, le transport ou le commerce alimentaire de 2,4%.



Seuls les secteurs de la chimie et les activités de bureau (banque, assurances, administrations) sont en retrait par rapport à cette tendance (moins de 1 %).

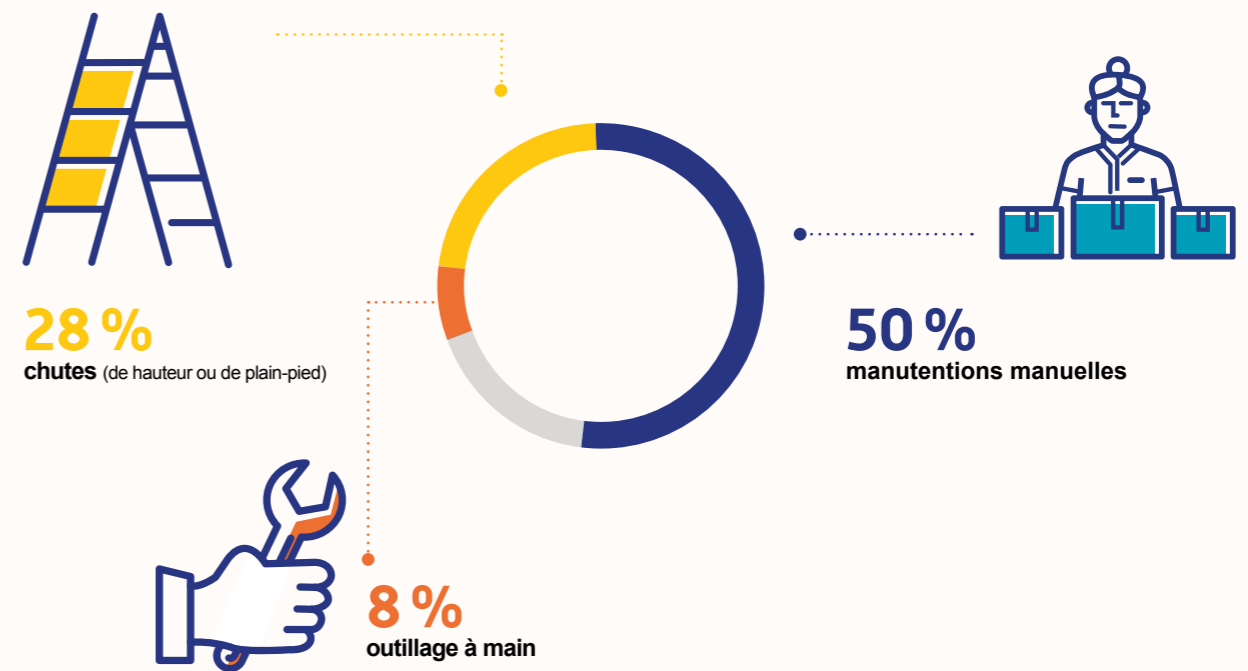
Une sinistralité toujours stabilisée à un niveau historiquement bas malgré la hausse du nombre d'accidents du travail.



Des disparités régionales liées à la nature du tissu économique

Selon les régions, la sinistralité varie en fonction de la nature du tissu économique local. Ainsi, l'Île-de-France présente un indice de fréquence plus bas, qui s'explique principalement par la forte proportion d'activités tertiaires. Pour répondre à ces particularités territoriales, des programmes régionaux sont définis entre la caisse nationale et les caisses régionales, permettant d'adapter l'action de prévention aux spécificités et besoins locaux.

La manutention et les chutes, principales causes d'accidents du travail



Une hausse importante des accidents de trajet

Les accidents de trajet, en hausse régulière depuis 2015, connaissent une augmentation plus importante en 2018, en corrélation directe avec les fortes chutes de neige en février et mars 2018.



+ 6,9 %

Pour la deuxième année consécutive, les accidents de trajet connaissent une hausse importante (+4,3 en 2017).



99 183

Au total, 99 183 accidents de trajet sont dénombrés en 2018. Plus de la moitié est liée au risque routier.

CHIFFRES CLÉS 2018

Première année de hausse des maladies professionnelles depuis 2015

Après 3 années consécutives de baisse, la tendance s'inverse en 2018 avec une **hausse de 2,1 %** du nombre de nouvelles maladies professionnelles, s'expliquant notamment par celle des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) : 88 % des maladies professionnelles

Les principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2018 :



43 506 TMS

1 797 cancers (dont 1424 liés à l'amiante et 373 hors amiante)

990 affections psychiques au travail

L'évolution des principales maladies en 2018



Hausse de **2,7 %** des TMS par rapport à 2017



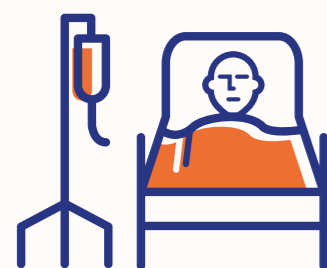
Baisse de **8,3 %** des pathologies liées à l'amiante



200 nouveaux cas d'affections psychiques liées au travail, soit une hausse 23% par rapport à 2017



Nombre quasi stable du nombre total de nouveaux cas de cancers professionnels



+ 2,1 %

Hausse des maladies professionnelles (49 538 contre 48 522 en 2017)

L'impact des TMS et de la lombalgie pour les entreprises et les salariés

Les maladies regroupées sous le nom de TMS ont en commun d'être directement liées aux conditions de travail et d'occasionner des symptômes douloureux des membres (souvent supérieurs), ainsi qu'une réduction des capacités du salarié.



46 %

des TMS entraînent des séquelles (incapacités permanentes)

Outre leurs conséquences sur la santé des salariés, les troubles musculo-squelettiques peuvent également avoir un fort impact sur les entreprises, leurs performances et la pérennité de leurs activités.



2 mois

d'arrêt en moyenne pour un accident du travail lié au mal de dos



22 millions

de journées de travail perdues à cause des TMS et du mal de dos



2 Mds €

coût direct des TMS pour les entreprises via leurs cotisations versées chaque année



100 000 ETP

(équivalents temps plein), la conséquence des TMS sur l'absentéisme au sein des entreprises chaque année

Une hausse des déclarations qui se poursuit

Après une hausse de 3,4 % en 2017, le nombre de déclarations (tous risques confondus) a connu une augmentation quasi équivalente en 2018, de 3 %.



PRÈS DE 1,6 MILLION

de déclarations en 2018

- 1 267 534 déclarations d'accidents du travail
- 130 512 déclarations de maladies professionnelles
- 197 616 déclarations d'accidents de trajet

Le taux moyen de décisions favorables

- 92,7 % pour les accidents du travail
- 62,9 % pour les maladies professionnelles

© Aleksandar Georgiev

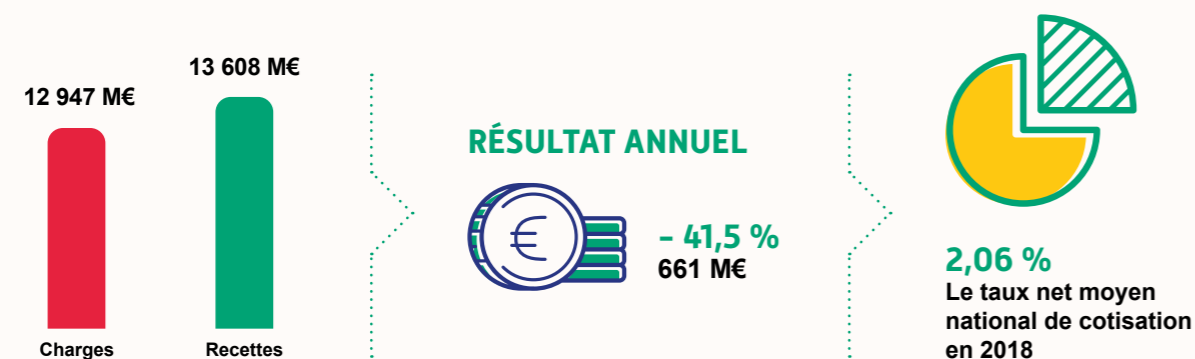


BILAN FINANCIER DE LA BRANCHE

Un résultat excédentaire de 661 millions d'euros

L'équilibre financier se confirme en 2018

Le solde net positif est en baisse par rapport à l'année précédente du fait d'une augmentation des charges (+2,7 %) liée notamment à la hausse des indemnités journalières. Les dépenses du risque AT/MP représentent près de 13 milliards d'euros (par comparaison, la branche maladie couvre le risque à hauteur de 200 milliards d'euros).



Des indemnités journalières qui poursuivent leur hausse

Malgré une nouvelle baisse des prestations en nature (frais médicaux), les indemnités journalières poursuivent leur augmentation constatée depuis 2014. Elles s'élèvent, en 2018, à près de 3,2 milliards d'euros.



63 MILLIONS
de journées non travaillées en 2018
liées à des AT/MP, soit l'équivalent
de 260 000 emplois à temps plein.

Des transferts en augmentation pour un total de 1,85 Md€

Outre le paiement de prestations, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'acquitte de contributions à d'autres régimes, en hausse de 5,77 % par rapport à 2017. Elles représentent un peu plus de 14 % des charges de la branche.

➔ **1 Md€**
L'ASSURANCE MALADIE
Transfert vers la branche maladie pour compenser les dépenses de sinistres non déclarés au titre des AT/MP.

➔ **270 M€**
Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (**FIVA**)

➔ **75 M€**
Caisse nationale d'assurance vieillesse (**CNAV**) au titre des départs en retraite anticipée par le Compte professionnel de prévention

AGIR DE MANIÈRE CIBLÉE EN PRÉVENTION

Déployer des programmes pour des risques majeurs

Les programmes prioritaires de la branche évoluent avec la nouvelle COG afin de prendre en compte les différents retours d'expérience suite à leur mise en œuvre. Leur objectif, lui, est inchangé : accompagner les entreprises avec une forte sinistralité sur un risque donné pour les aider à agir en prévention et protéger leurs salariés.



Programme TMS Pros

Alors que les troubles musculo-squelettiques sont la 1ère cause de maladies professionnelles, le programme en ligne TMS Pros évolue et prévoit :

- Un **ciblage enrichi** et approfondi, prenant en compte les accidents du travail liés à la lombalgie ;
- Une **inscription facilitée** pour les entreprises ;
- Des **outils qui prennent mieux en compte les spécificités de certains secteurs**, comme celui de l'aide et soins à la personne.



Programme Risques Chimiques Pros

Le programme Risques Chimiques Pros propose :

- une **démarche de prévention en 4 étapes**, qui sera accessible en ligne, permettant à l'entreprise d'agir pour réduire l'exposition de ses salariés aux risques chimiques ;
- un **accompagnement de la caisse régionale** pour des entreprises ciblées sur des cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques exposant le plus de salariés ;
- un **outil d'évaluation** des risques chimiques (SEIRICH).



En 2018, l'Assurance Maladie – Risques professionnels a distingué les entreprises ayant mis en place une démarche permettant de protéger leurs salariés.

- Organisés pour la première fois en mai 2018, les Trophées Risques Chimiques Pros ont valorisé l'action des entreprises engagées dans la réduction de l'exposition de leurs salariés aux agents cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques. Six entreprises ont ainsi été récompensées pour leur action exemplaire.

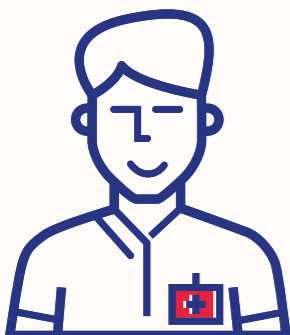
- La deuxième édition des Trophées TMS Pros, organisée en novembre 2018, a récompensé 7 entreprises parmi 110 établissements engagés dans le programme et qui se sont portés candidats.



Programme Risques Chutes Pros

Alors que les chutes représentent **28 % des accidents du travail**, un programme spécifique aux chutes dans le BTP a été lancé en 2014. Il est désormais complété par un programme dédié aux chutes tous secteurs confondus. Sept secteurs ont été identifiés comme prioritaires : l'hôtellerie restauration, les industries métallurgiques, les industries agroalimentaires, la grande distribution, la logistique, le transport routier de marchandises et le secteur de la propreté.

Agir sur des risques en augmentation et secteurs en croissance

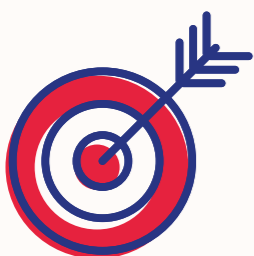


La branche mobilise également ses moyens sur des risques en augmentation ou des secteurs dont la sinistralité augmente de manière régulière.

Les risques psycho-sociaux font l'objet d'un travail commun mené par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et son institut de prévention, l'INRS, en partenariat avec l'Anact.

De même, la branche se mobilise avec les organisations professionnelles concernées pour réduire les risques dans le secteur de **l'aide et soins à la personne**.

Développer l'offre de service ciblée par taille d'entreprise



En 2018, la branche a lancé le développement d'offres de services spécifiques aux entreprises de moins de 20 salariés, ainsi qu'aux « grands comptes » (grandes entreprises avec plusieurs établissements).

Le programme TPE, ciblant 4 métiers dans la première COG, aboutira d'ici à 2021 à **la création d'offres spécifiques à 36 métiers cibles**, définis en fonction de leur sinistralité.



LE COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est chargée depuis le 1er janvier 2018 du financement et de la gestion du compte professionnel de prévention. Suite aux déclarations réalisées par les entreprises, elle ouvre les comptes des salariés exposés à des facteurs de risques professionnels, les alimente en points et traite les demandes d'utilisation de ces points par les salariés. Ce compte permet de bénéficier de formations, d'un temps partiel ou encore d'un départ à la retraite anticipé.

Six facteurs de risque sont concernés par le Compte professionnel de prévention : les activités en milieu hyperbare, le bruit, les températures extrêmes, le travail de nuit, répétitif ou en équipes successives alternantes.

Favoriser la prévention par des actions de terrain, la formation et l'information

Dans une démarche assurantielle, la branche mobilise ses ressources et son expertise vers les entreprises et les salariés qui en ont besoin.



48 700

Visites d'entreprises et de chantiers en 2018 : les entreprises visitées correspondent à **28% des sinistres** et **33% des dépenses** de la branche.



Plus de **1,2 M** de personnes formées à la prévention des risques en 2018

Plus de **80 %** des entreprises visitées sont des TPE et PME **de moins de 100 salariés**

25 % sont des établissements **de 1 à 9 salariés**

15 % sont des établissements **de 50 à 99 salariés**



8,3 M

de documents sur la prévention téléchargés par les entreprises sur inrs.fr

Les nouvelles recommandations de prévention en 2018

Les Comités techniques nationaux (CTN) sont composés paritairement de représentants des employeurs et des salariés et définissent les priorités de la prévention dans leur secteur.

En 2018, ils ont adopté **5 nouvelles recommandations** portant sur le travail au froid, la réduction des expositions au styrène, la substitution des solvants chlorés lors des opérations de dégraissage, le pompage de déchets à l'aide de camions hydrocureurs, ou encore la manutention et la manipulation des peaux dans les tanneries-mégisseries.



32 M€

Le montant des aides financières accordées aux TPE et PME en 2018 pour investir en prévention

DES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

Développer une offre d'accompagnement des entreprises présentant un absentéisme atypique.

En 2018, l'Assurance Maladie – Risques professionnels a lancé une action auprès d'une centaine d'entreprises connaissant un fort taux d'absentéisme. Le but : les sensibiliser sur leur situation atypique comparée à celle d'entreprises de même taille et du même secteur et les inciter à mettre en œuvre des actions de prévention.



95 %

95 % des entreprises contactées ont répondu favorablement à la proposition de rendez-vous



93 %

Dans 93 % des cas, c'est le directeur général ou le DRH qui était présent au rendez-vous



70 %

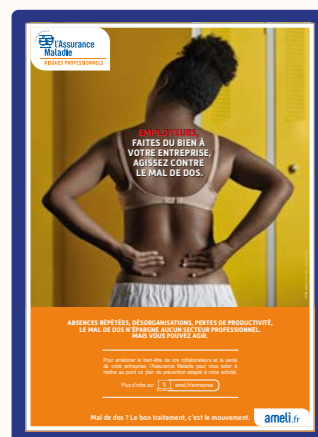
Près de 70 % des entreprises rencontrées ont ensuite demandé une aide de la branche risques professionnels pour réduire l'absentéisme.

La campagne de sensibilisation contre le mal de dos étendue aux entreprises

Douloureux et parfois invalidant pour le salarié, le mal de dos peut entraîner de lourdes conséquences sur l'organisation et les finances de l'entreprise : **12,2 millions de journées de travail perdues en 2017** et un coût de plus d'un milliard d'euros pris en charge par les entreprises.

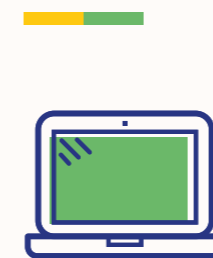
En 2018, les branches maladie et risques professionnels ont étendu la campagne de sensibilisation sur le mal de dos au monde du travail. L'objectif : **encourager les employeurs à mettre en place des démarches de prévention collective** et les orienter vers les solutions existantes, notamment dans le cadre du programme TMS Pros de l'Assurance Maladie – Risques professionnels.

Son message « **Faites du bien à votre entreprise, agissez contre le mal de dos** » a vocation à faire prendre conscience aux employeurs de l'effet positif, tant sur la santé des salariés que celle de l'entreprise, que pourra avoir la lutte contre le mal de dos.



UNE OFFRE EN LIGNE RENFORCÉE POUR UNE MEILLEURE RELATION DE SERVICE

- Depuis l'automne 2018, **la notification du taux de cotisation est dématérialisée**, via le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) de l'entreprise, accessible gratuitement depuis net-entreprises.fr (obligatoire pour les entreprises à partir de 140 salariés dès janvier 2020).
- Le questionnaire risques professionnels en ligne a été généralisé en octobre 2018. Cet outil remplace les questionnaires papiers envoyés par les caisses primaires d'Assurance Maladie lorsqu'une investigation est en cours en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. D'octobre à décembre 2018, **30 %** des questionnaires ont été réalisés en ligne grâce à ce nouvel outil.
- En 2018, **74 %** des déclarations d'accidents du travail et de trajets réalisées par les employeurs ont été transmises via le service DAT sur le portail net-entreprises.fr, contre 71 % en 2017.
- À fin 2018, **33 %** des entreprises ont ouvert un compte AT/MP qui leur permet de recevoir leur cotisation en ligne et de suivre la sinistralité de leur(s) établissement(s).
- 2018 voit également une progression de la dématérialisation chez les professionnels de santé. **24 %** des certificats médicaux AT/MP ont été télétransmis, contre 17 % en 2017.



Une newsletter dédiée aux entreprises et un site web enrichi

Fin 2018, l'Assurance Maladie – Risques professionnels a lancé la newsletter « **3 MINUTES ENTREPRISES** ». Cette lettre mensuelle s'adresse aux différents acteurs de l'entreprise (chefs d'entreprise, administratifs, professionnels des ressources humaines, chargés de la prévention ou de la sécurité) et leur propose une information pratique : nouveautés réglementaires, télé-services, offres et solutions de prévention, témoignages, informations régionales et locales...

Parallèlement, le site « ameli employeur » est devenu « ameli entreprise ». Son organisation a été revue et ses contenus enrichis.



440 000

appels téléphoniques sur le numéro employeurs 3679 pour des questions liées aux risques professionnels.



3 MILLIONS

de visites sur ameli entreprise en 2018.

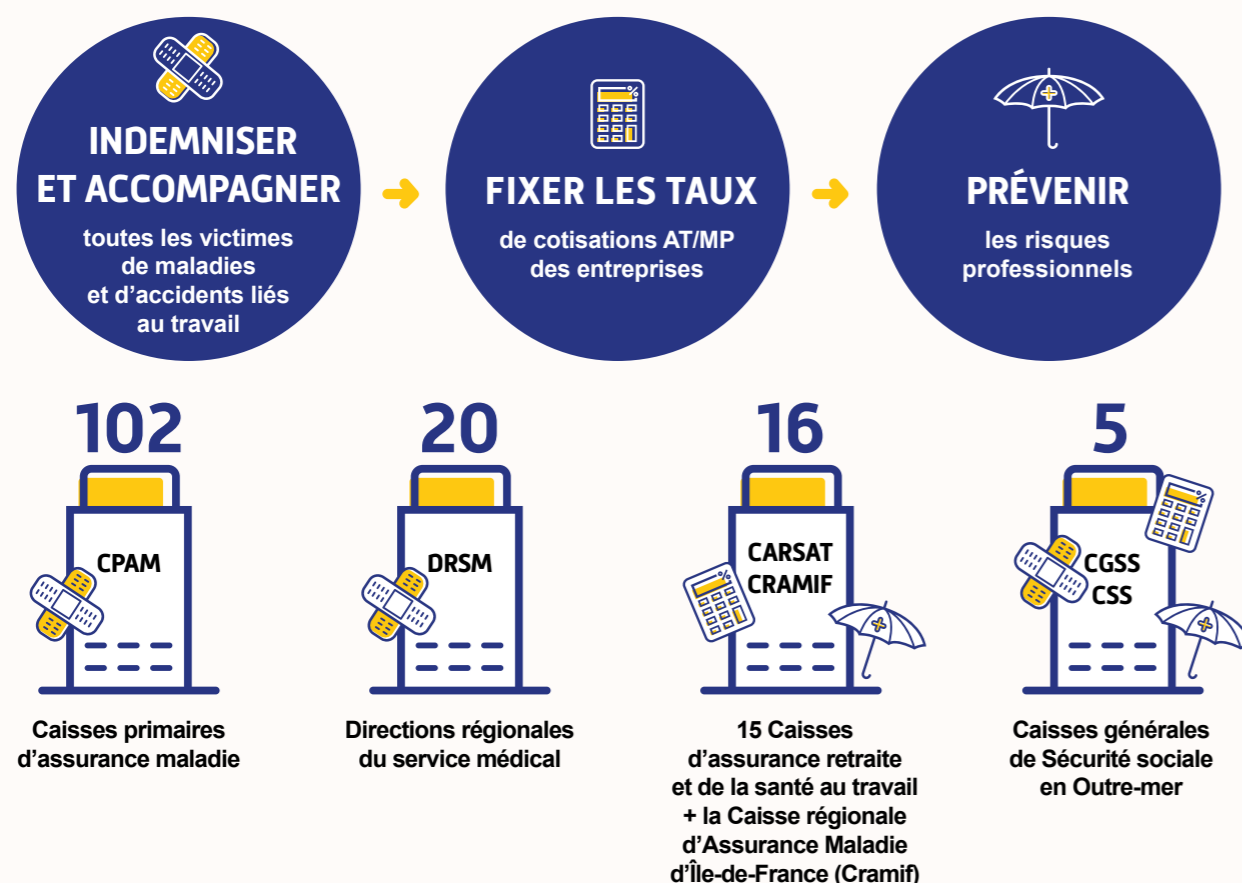
QUI SOMMES-NOUS ?



Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie – Risques professionnels promeut un environnement de travail plus sûr et plus sain, en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles.

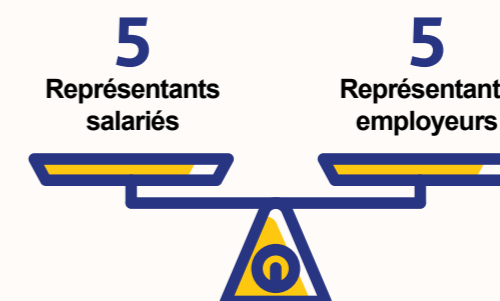
L'Assurance Maladie – Risques professionnels : comment ça marche ?

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) pilote un réseau régional et local autour des trois missions de la branche.



Une gouvernance paritaire impliquée

La Commission des accidents du travail et maladies professionnelles (CAT/MP) fixe les orientations de l'Assurance Maladie – Risques professionnels sur des sujets clés comme la prévention, la tarification et l'indemnisation. Elle vote le budget de la branche, suit les objectifs fixés avec l'État à travers la COG, et prend l'avis des neuf comités techniques nationaux par secteurs d'activités sur les sujets de prévention.



Expertise scientifique et ouverture internationale

L'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- **L'Institut national de recherche et de sécurité** pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- **Eurogip** qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes européennes et internationales.

Une branche financée à 100 % par les cotisations des entreprises

Les employeurs cotisent en fonction de leur sinistralité, leur taille ou leur secteur d'activité selon un principe d'équité et de solidarité.

Les plus petites entreprises bénéficient d'une mutualisation de leur taux par secteur d'activité, les protégeant ainsi en cas de sinistres graves, difficiles à assumer individuellement. Les plus grandes cotisent en fonction de leur sinistralité, dans une logique de responsabilité et de prévention.



Directeur de la publication

Nicolas Revel, Directeur général
de la Cnam

Responsable de la publication

Anne Thiebault, Directrice
des risques professionnels
par intérim, Caisse nationale
d'Assurance Maladie

Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)
26-50, avenue du Professeur André Lemierre
75986 Paris Cedex 20

ameli.fr/entreprise